



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 6 avril 2010*

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz</u> :	GARIN Jacqueline (DT)
<u>Seytroux</u> :	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps</u> :	CHARNAVEL Marie-Thérèse (DT) et GUILLAUME Bernard (DT)
<u>La Côte d'Arbroz</u> :	MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond</u> :	MUFFAT Serge (DT)
<u>La Forclaz</u> :	GALLAY Gilbert (DT) et GALLAY Cyrille (DT)
<u>Le Biot</u> :	MORAND Nathalie (DS)
<u>La Baume</u> :	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)

Délégués présents sans droit de vote :

ROSSET Michel (DS Seytroux)

Délégués excusés :

LAGRANGE Georges (DT Montriond), BAUD Marie-Thérèse (DT La Côte d'Arbroz), DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz), GAILLARD Roger (DT Essert-Romand), GARNIER Guy (DS Essert-Romand), TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT La Vernaz) et LABAR Philippe (DS La Vernaz)

Délégués absents :

LANCON Gérard (DT Essert-Romand), COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps), ADAMEC Gilbert (DT Le Biot) et VULLIEZ Julie (DS La Baume)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA) et MONTET Charles-Henri (Responsable financier)

1- Réunions dans les organismes extérieurs

- 12 mars : Pôle d'Excellence Rural - deuxième génération
- 16 mars : Visite MGEN avec les kinés de la vallée
- 23 mars : Comité de Pilotage MGEN
- 23 mars : Comité de Pilotage OPAH
- 25 mars : Comité Transport Vallée d'Aulps
- 26 mars : Inauguration expo au DDVA
- 1^{er} avril : Réunion au Conseil Général sur la réorganisation de la compétence transport

À venir :

- 11 mai : Comité de pilotage Contrat Station Durable
- 31 mai : Réunion publique : présentation du SCOT

Nathalie MORAND souligne les difficultés qu'elle rencontre pour se rendre aux réunions du SIAC et souhaiterait qu'un nouveau délégué de la CCVA soit désigné à sa place lors d'une prochaine réunion.

2- Voirie

2.1 Bilan d'activités du personnel des services techniques 2009 (voir fiche jointe)

Stéphane PUGIN-BRON présente aux membres du Conseil Communautaire le bilan d'activités du personnel des services techniques 2009.

2.2 Vote des tarifs 2010 (voir fiche jointe)

Stéphane PUGIN-BRON invite aux membres du Conseil Communautaire, sur la base de la proposition faite par le bureau Voirie du 8 mars 2010, de voter les tarifs voirie 2010 en n'augmentant que le tarif de la main d'œuvre qui passerait de 23,20 €/ h à 23,80 €/ h (+2,5%).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les tarifs voirie 2010 qui lui sont présentés.

2.3 Vote des droits ouverts 2010 (voir fiches jointes)

Stéphane PUGIN-BRON et Jean-Claude MORAND précisent que le bureau Voirie du 9 mars 2010 a proposé :

- une augmentation des droits ouverts de fonctionnement à hauteur de 20 000 euros, portant ainsi l'enveloppe globale des droits ouverts de fonctionnement de 160 000 euros à 180 000 euros (sur la base, outre l'augmentation, des montants de droits ouverts votés en 2009 pour chaque commune),
- le maintien de l'enveloppe actuelle des droits ouverts d'investissement pour 390 000 euros,
- le changement du calcul de répartition des droits ouverts d'investissement, avec désormais 80% selon la longueur de voirie et 20% selon le potentiel fiscal.

Jean-Claude MORAND souligne que les dépenses de salage ont été importantes cet hiver et qu'il faudrait avoir la même vision que le Conseil Général en la matière, et ce afin d'être cohérent vis-à-vis des usagers.

Stéphane PUGIN-BRON précise que Gilles CHARLIER est en train de recalculer les longueurs de voirie, ce qui viendra modifier la répartition des droits ouverts par commune à partir de 2011.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la répartition des droits ouverts Voirie pour 2010.

2.4 Adoption du règlement intérieur 2010

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire, comme chaque année, d'adopter le règlement intérieur voirie, sachant que celui-ci n'a subi aucune modification pour 2010.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur voirie 2010.

3- Personnel des services techniques

Stéphane PUGIN-BRON propose de créer, comme chaque année, des postes saisonniers d'agents techniques pour la voirie, les déchets et les sentiers :

- 1 poste d'agent d'entretien de l'espace du 1^{er} mai 2010 au 31 octobre 2010,
- 1 poste d'agent d'entretien de l'espace du 10 mai 2010 au 31 octobre 2010,
- 3 postes d'agents techniques pour la voirie du 10 mai 2010 au 31 octobre 2010,
- 1 poste d'agent technique pour les déchets du 10 mai 2010 au 31 octobre 2010.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer les postes saisonniers listés ci-dessus.

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux élus la mise à disposition d'Hervé MERCIER, agent de La Forclaz, jusqu'au 31 mai au service Déchets. Il propose de prolonger cette mise à disposition du 1^{er} juin 2010 au 15 septembre 2010, pour un poste au service Voirie, sachant que les missions qu'il exerçait jusqu'alors au service Déchets seront exercées par la personne retenue au poste saisonnier créé à cet effet.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte la mise à disposition d'Hervé MERCIER au service Voirie du 1^{er} juin 2010 au 15 septembre 2010 et autorise la Présidente à signer la convention correspondante.

4- Marchés publics

4.1 Salle d'accueil multiactivités de Montriond

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu'une consultation a été lancée le 25 février 2010 pour l'aménagement d'une salle d'accueil multiactivités à Montriond. S'agissant d'un marché à procédure adaptée dont le montant est supérieur à 90 000 euros HT, elle précise qu'il appartient au Conseil Communautaire d'attribuer les lots de ce marché.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer les lots suivants :

- **Lot n° 1 : Gros œuvre – Maçonnerie – Structure métallique – Plancher**
 - Entreprise : SARL BASSANI (Morzine)
 - Montant : 28 851,67 €HT
- **Lot n° 2 : Charpente – Couverture – Bardage – Ossature bois – Isolation**
 - Entreprise : SAS FARIZON (Thonon-les-Bains)
 - Montant : 100 400,81 €HT
- **Lot n° 3 : Zinguerie**
 - Entreprise : SARL LP CHARPENTE (Allonzier la Caille)
 - Montant : 8 718,80 €HT
- **Lot n° 4 : Etanchéité**
 - Entreprise : LAMBDA-BAT (Cranves Sales)
 - Montant : 11 000,00 €HT
- **Lot n° 5 : Menuiseries extérieures bois – Fermetures – Vitrierie**
 - Entreprise : SAS VERGORI ET FILS (Allinges)
 - Montant : 18 614,80 €HT
- **Lot n° 6 : Menuiseries intérieures bois**
 - Entreprise : SARL CONFORTBOIS (Saint Jean d'Aulps)
 - Montant : 7 508,50 €HT
- **Lot n° 7 : Cloisons – Faux plafonds**
 - Entreprise : BAVOUX SAS (Evian-les-Bains)
 - Montant : 17 813,71 €HT
- **Lot n° 8 : Carrelages – Faïences**
 - Entreprise : BOUJON DENIS SAS (Anthy-sur-Léman)
 - Montant : 13 200,25 €HT
- **Lot n° 9 : Structure métallique – Serrurerie**
 - Entreprise : PIERRE PERRIN SAS
 - Montant : 23 767,70 HT
- **Lot n° 10 : Peinture**
 - Entreprise : PLANTAZ (Thonon-les-Bains)
 - Montant : 18 454,50 €HT
- **Lot n° 11 : VRD – Aménagements extérieurs – Espaces verts**
 - Entreprise : SARL JARDIFLORE (Morzine)
 - Montant : 27 018,29 €HT
- **Lot n° 12 : Electricité – Chauffage électrique – Courants faibles**
 - Entreprise : SPIE SUD-EST SAS (Feyzin)
 - Montant : 49 800,00 €HT

- **Lot n° 13 : Sanitaire – Traitement d’air**
 - Entreprise : LANSARD ENTREPRISES SARL (Chainaz-les-Frasses)
 - Montant : 62 961,00 €HT

4.2 Dépôt de matériaux inertes

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire qu’une consultation a été lancée le 8 mars 2010 pour l’aménagement du dépôt de matériaux inertes du Pont de Gys à La Baume. S’agissant d’un marché à procédure adaptée dont le montant est inférieur à 90 000 euros HT et conformément à la délégation qui lui a été consentie, elle les informe de l’attribution des lots suivants :

- **Lot n° 1 : Engazonnement (environ 1 ha)**
 - Entreprise : MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT (Drumettaz-Clarafond)
 - Prix unitaire : 0,68 euros HT le m²
- **Lot n° 2 : Pose d’une canalisation en eau pluviale (environ 105 ml)**
 - Entreprise : LAVANCHY TP (Montriond)
 - Prix unitaires :
 - le ml : 100,80 €HT
 - le regard : 1 076,00 €HT

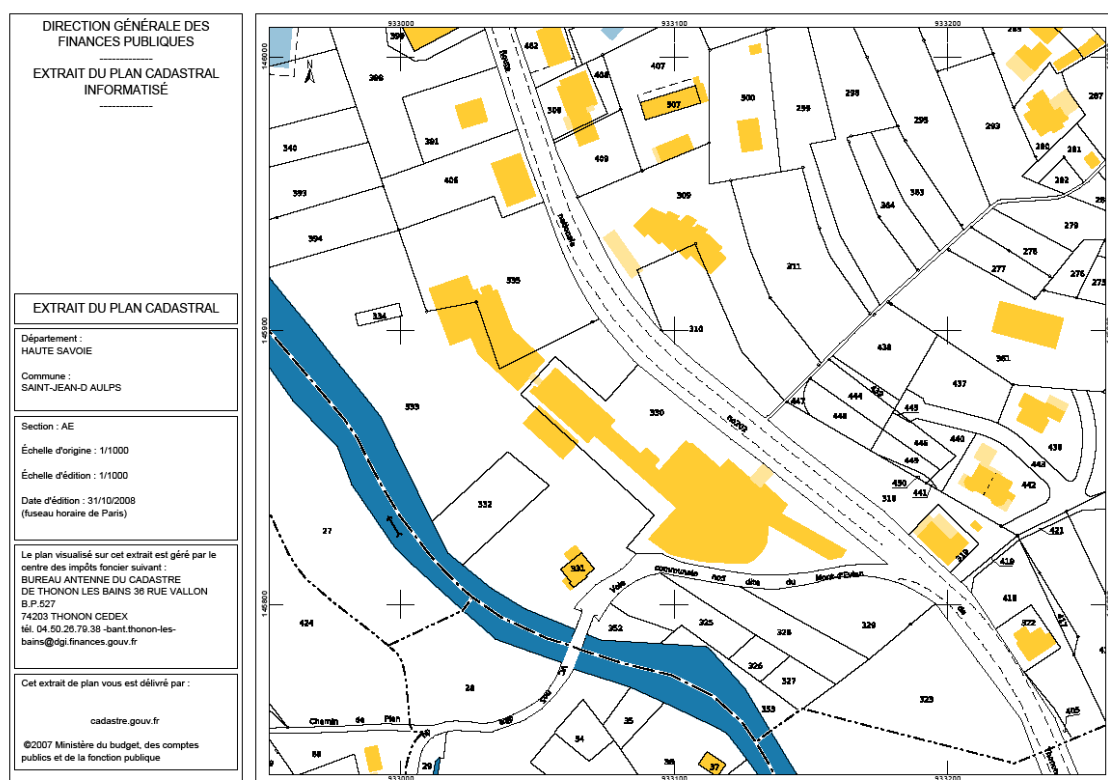
5- MGEN

Synthèse des études menées

- Juin 2008 à février 2009 : diagnostic économique, diagnostic technique du site et premières préconisations
- Juin 2009 à octobre 2009 : étude complémentaire sur la maison médicale et la cuisine centrale
- Novembre 2009 à janvier 2010 : étude pour l’implantation d’une structure hôtelière

État des bâtiments

- Structure globalement en bon état présentant une stabilité correcte des bâtiments existants
- Superficie totale de 8 000 m² répartie en 4 bâtiments A, B, D et E



Pistes de requalification écartées

- **Reprise totale du site par un établissement de santé** : pas d'autorisation de lits médicalisés de la part de l'ARS
- **Implantation d'un hôtel 2*** : économie du projet défavorable et lieu non adapté mais possibilité d'aménager des meublés à usage touristique sur le B
- **Création d'un pôle ludique autour de la piscine** mais l'utilisation des piscines reste possible sous conditions d'exploitation pour les kinés et les scolaires

Bâtiments pressentis pour être démolis

- **Bâtiment A** : pour raisons fonctionnelles et pratiques
- **Bâtiment D** : pas de réponse positive du CG 74 pour la seule utilisation envisagée : un internat

Pistes de requalification retenues en première phase

- **Une maison de santé pluridisciplinaire** dans le bâtiment E pour :
 - Une médecine générale de premier recours
 - Une médecine spécialisée sur des plages horaires restreintes

L'objectif est d'offrir des conditions d'exercice attractive aux professionnels de la santé pour :

- Maintenir la démographie médicale
- Favoriser l'accueil de professions de santé non présentes actuellement
- Améliorer la coordination, la qualité et la proximité des soins

Il est rappelé que la maison médicale n'a pas vocation à remplacer l'offre existante (*notamment en station*) mais à la compléter

Il envisageable de mettre en œuvre :

- Une première phase de travaux dès début 2011 : 2 cabinets médicaux et une salle de radiologie
- Des tranches successives en fonction des besoins dès 2013
- **Un pôle restauration** dans rez-de-jardin du bâtiment B (reprise des cuisines actuelles). Des discussions sont en cours avec le CAT de Vongy
- **Un pôle de service à la population** dans le rez-de-chaussée du bâtiment B (*salle polyvalente, bibliothèque, ADMR, crèche/halte-garderie, bureaux du CG, bureaux d'artisans ou de professions libérales,...*)
- **Des logements** dans les étages du bâtiment B sous une forme à définir : *touristiques (meublés ou CE), saisonniers, sociaux,...*

Ces pistes conduisent à réutiliser **5 400 m²** et à en détruire **2 600 m²**

Les questions qui se posent

- **Sur quelles pistes de requalification la CCVA souhaite t'elle s'investir ?** Maison de santé, cuisine centrale, autre ?
- **Sur quels équipements la commune de Saint Jean d'Aulps souhaite-t-elle s'engager pour une utilisation communale ?** Salle polyvalente, bureaux, crèche, halte-garderie, logements, autres ? *A défaut d'utiliser tout le bâtiment B, la commune met elle des conditions et des restrictions à l'utilisation par la CCVA des parties laissées vacantes ?*
- **Quels coûts de fonctionnement approximatifs ?**
 - Pour la maison de santé (E)
 - Pour assurer un fonctionnement à l'année des 2 piscines
 - Pour le bâtiment B tout occupé
 - Pour le bâtiment B partiellement occupé

- **Quel prix d'acquisition pour l'ensemble du site ?** Étant entendu :
 - *Qu'il vaut mieux n'avoir qu'un acheteur initial*
 - *Que le délai de négociation risque d'être assez long*
 - *Qu'il est souhaitable d'avoir un début d'accord entre les deux collectivités*
 - *Que les travaux de la première tranche de la maison de santé ne pourront débiter que lorsque la négociation aura abouti*

Proposition de suivi par le cabinet SITEUM

- **Estimation des coûts de fonctionnement**
 - **2 400 €HT**
- **Suivi, approfondissement et négociation financière**
 - Selon demande de la CCVA (bons de commande pour chaque intervention) d'avril 2010 à mars 2011
 - Base tarifaire : **1 journée consultant senior 800 €HT**
1 journée consultant junior 400 €HT

Roger Serge MUFFAT s'interroge sur les coûts relatifs à la mise aux normes du bâtiment. Il ajoute que certains élus de Montriond ne voient pas l'utilité d'investir de l'argent public dans ce bâtiment qu'il juge obsolète. Il rappelle que la commune de Morzine lance également un projet de maison médicale. Il ajoute que le cabinet du Docteur MASSON est bientôt disponible et pourrait être vendu au Docteur DANIEL avec une caution portée par la commune de Montriond.

Jacqueline GARIN souligne que la maison médicale permettrait de regrouper sur un même site des médecins généralistes et spécialistes, ce qui n'empêche en rien à un médecin de s'installer à Montriond. Concernant le projet lancé par Morzine, celui-ci vise davantage à satisfaire la population touristique.

Roger Serge MUFFAT précise qu'il n'a rien contre le projet de maison médicale mais qu'il ne voit pas l'utilité d'acheter un bâtiment aussi grand pour ensuite en détruire une partie.

Frédéric POLLIEN souligne qu'il faudrait regarder si l'étude ne sous-estime pas le coût réel du désamiantage qui ne lui semble vraiment pas élevé. Stéphane PUGIN-BRON précise qu'a priori l'amiante n'est présente qu'en façade et pas dans la structure ce qui limite le coût du désamiantage

Roger Serge MUFFAT souligne la nécessité d'affiner au plus près les coûts présentés par le bureau d'études.

Jean-Claude MORAND souligne qu'il appartient également à chaque commune d'impliquer leurs élus sur le projet de maison médicale et se déclare surpris qu'un élu de Saint Jean d'Aulps n'était a priori pas au courant.

Marie-Thérèse CHARNAVEL et Bernard GUILLAUME répondent que le projet est abordé régulièrement en réunion du Conseil Municipal.

Le Conseil Communautaire décide d'accepter la proposition de suivi faite par le cabinet SITEUM.

6- Avis de la CCVA sur le SCOT

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire que la CCVA doit transmettre son avis sur le SCOT avant le 23 mai 2010 et souligne que seule la CCVA peut délibérer sur des remarques à formuler. Il invite donc les communes à recenser et à transmettre les remarques qu'elles peuvent avoir avant le 4 mai 2010 afin que le Conseil Communautaire puisse délibérer à ce sujet.

7- ZA intercommunale de La Vignette : convention ATESAT avec la DDT74

Stéphane PUGIN-BRON fait part aux membres du Conseil Communautaire de la proposition d'étude de la Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie (anciennement DDE) pour la ZA intercommunale de La Vignette. Pour ce faire, une convention ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire) doit être passée pour l'année 2010, avec possible reconduction tacite en 2011.

Le travail exercé par la DDT s'organiserait de la manière suivante :

- Avril / juin 2010 : **élaboration d'une note de conseil portant sur les enjeux, les contraintes et les procédures** avec présentation au conseil communautaire de juin
- 2^{ème} semestre 2010 et 1^{er} semestre 2011: **réalisation d'un diagnostic foncier** (*inventaire, surface, propriétaire*), **techniques** (*accessibilité, architecture, paysage, boisements, risques naturels,...*) et **règlementaires** (*PLU, SCOT, servitudes*)
- 2^{ème} semestre 2011: **élaboration des esquisses de plan masse global intégrant une démarche de développement durable** (*énergie, déchets,...*)

L'assistance de la DDT comprendrait :

- L'intervention du paysagiste conseil de la DDT 74
- Les conseils sur le financement des études et des aménagements
- L'aide à la conduite des études préalables
- L'aide au choix de la procédure de réalisation
- L'assistance pour lancer les consultations des prestataires

Le coût de l'étude pour 2010 serait de 3 962,32 euros TTC et d'environ 4 000 euros TTC pour 2011.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de passer pour l'année 2010 une convention ATESAT avec la DDT74 pour la réalisation d'une étude sur la future ZA intercommunale de La Vignette, sachant que la décision de reconduire la convention pour 2011 sera conditionnée par un premier rendu en novembre de l'état d'avancement de l'étude.

8- Ecole de Musique de la Vallée d'Aulps

8.1 Intervention du Directeur et du Président de l'EMVA

Matthieu RECH (Directeur) et Daniel COTTET-DUMOULIN (Président), suite à la demande du Conseil Communautaire lors d'une dernière réunion, viennent présenter les activités et le budget de l'Ecole de Musique de la Vallée d'Aulps pour 2010.

Matthieu RECH souligne tout d'abord les difficultés rencontrées actuellement par l'EMVA. Cette année a été marquée par le départ de Jean-François BAUD et d'une partie de l'équipe pédagogique. Pour la plupart de ces professeurs, l'EMVA avait été le premier emploi et le premier tremplin dans leur carrière. Ils ont acquis aujourd'hui une véritable expérience et développé un réseau professionnel et ont alors décidé de continuer leur activité dans d'autres écoles, dans des structures moins éloignées de leur lieu de vie. Il ajoute que l'EMVA a recruté cette année 4 nouveaux enseignants.

Matthieu RECH et Daniel COTTET-DUMOULIN sollicitent auprès de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps une augmentation de la subvention de 6 415 euros soit une subvention totale de 30 415 euros pour 2010. Cette augmentation se justifie principalement par la mise en place de

défraiements kilométriques pour l'équipe enseignante, par la reprise de l'orchestre des jeunes de la Vallée d'Aulps ainsi que par l'organisation et la préparation des examens pour nos élèves.

Tout d'abord et au regard des grandes distances parcourues par la majorité de nos enseignants, l'Ecole souhaite cette année défrayer les professeurs pour maintenir une équipe stable.

Ensuite, l'Orchestre des jeunes a repris ses répétitions cette année et deux concerts ont déjà été organisés, le premier lors de l'audition de l'EMVA avec l'Orchestre d'Harmonie de Montriond et le second pour le concert de fin d'année du Brass Band de Saint Jean d'Aulps. L'achat de matériel adapté à notre orchestre est incontournable pour la progression des élèves et pour la préparation de ces jeunes aux futures fonctions qu'ils occuperont dans les orchestres de la Vallée d'Aulps.

Enfin, l'Ecole de Musique suit un cursus de formation imposé par la Confédération Musicale de France et par la Direction de la Musique, de la Danse, du Théâtre et des Spectacles (via le schéma d'orientation pédagogique de l'enseignement musical). Le niveau des examens et des exigences nous pousse à investir davantage de moyens dans ces examens.

Matthieu RECH précise que l'EMVA va retravailler sa politique tarifaire mais que la marge de manœuvre est faible, de nombreuses familles n'ayant pas réinscrit leurs enfants faute de moyens. Il ajoute que pour gagner de l'argent, créer une activité musicale et toucher de nouveaux publics, l'EMVA organise le 25 avril un concert avec le Brass Band Léman Mont Blanc avec Guillaume Cottet-Dumoulin (tromboniste solo de l'Orchestre de Paris) comme soliste invité. Ce Brass Band composé de professionnels et d'amateurs chevronnés, est dirigé par Jean-François MICHEL, ancien trompettiste solo du Philharmonique de Munich. L'EMVA organise également un vide-grenier le dimanche 2 mai au gymnase de Saint Jean d'Aulps.

Matthieu RECH aurait également 3 faveurs à demander à la CCVA concernant l'équipement de la salle culturelle à Saint Jean d'Aulps :

- un piano numérique (environ 1200 euros),
- une sono portable (environ 600 euros),
- un ordinateur portable et un copieur multifonction.

Les membres du Conseil Communautaire acceptent cette demande, dans la limite des crédits inscrits au budget 2010 concernant le matériel de la salle culturelle

8.2 Subvention 2010

Jacqueline GARIN souligne que le montant de la subvention n'a pas changé depuis de nombreuses années (24 000 euros). Elle propose aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur la subvention 2010.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'attribuer à l'Ecole de Musique de la Vallée d'Aulps une subvention de 30 000 euros pour 2010 et autorise la Présidente à signer la convention financière correspondante.

9- Questions diverses

9.1 Point sur le travail et les délégations des Vice-présidents

Jacqueline GARIN informe les membres du Conseil Communautaire que Gilbert ADAMEC, Vice-président chargé des animations touristiques, n'exerce plus les fonctions qui lui ont été attribuées depuis environ 10 mois et qu'elle a par conséquent, après plusieurs tentatives destinées à le contacter à ce sujet, pris un arrêté visant à lui retirer ses délégations de fonction et donc son indemnité mensuelle. Elle propose aux membres du Conseil Communautaire, comme le prévoit la réglementation en vigueur, de se prononcer lors du prochain Conseil Communautaire sur le maintien de M. ADAMEC dans ses fonctions de Vice-président.

9.2 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte

Madame la Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de voter de nouveaux tarifs pour la boutique du Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps :

- Panoplie de chevalier : 20,00 euros TTC
- Epée en bois : 4,80 euros TTC
- Pistolet à bouchon : 4,00 euros TTC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote les tarifs présentés ci-dessus.

Le Biot, le 28 avril 2010
La Présidente